

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5649**

commune (s) : Saint Priest

objet : Acquisition du lot n° 2099 dépendant de la copropriété Les Alpes située 53, avenue Jean Jaurès et appartenant aux époux Gris

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 6 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier.

Absents excusés : MM. Bret, Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Buna, Muet, Duport, Polga (pouvoir à M. Reppelin), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler, M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Touraine, Mme Guillemot.

Bureau du 5 novembre 2007**Décision n° B-2007-5649**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition du lot n° 2099 dépendant de la copropriété Les Alpes située 53, avenue Jean Jaurès et appartenant aux époux Gris**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du centre-ville de Saint Priest, la Communauté urbaine envisage l'acquisition d'un garage de 17 mètres carrés formant le lot n° 2099 dépendant de la copropriété Les Alpes située 53, avenue Jean Jaurès à Saint Priest ainsi que les 14/99 733 des parties communes attachés à ce lot et appartenant aux époux Gris.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les époux Gris céderaient le bien en cause, libre de toute location ou occupation, au prix de 11 000 €, admis par les services fiscaux.

Cette acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) sur la base du taux maximum autorisé ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition du lot n° 2099 dépendant de la copropriété Les Alpes située 53, avenue Jean Jaurès à Saint Priest et appartenant aux époux Gris.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - solliciter les subventions auprès de l'Anru.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme complémentaire n° 0774 individualisée le 17 mai 2005 pour un montant de 12 563 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 à hauteur de 11 000 € en ce qui concerne l'acquisition et de 1 000 € en ce qui concerne les frais d'actes notariés.

5° - La recette à percevoir sera inscrite et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 132 100 - fonction 824 - opération 0774.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,